

## Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

L'an deux mille vingt-six, le 4 juin à vingt heures, se sont réunis à la mairie de Saint-Lumine-de-Clisson, les membres du conseil municipal en séance publique, dûment convoqués le 28 mai 2026, sous la présidence de **Monsieur Bernard MAILLARD, Maire de Saint-Lumine-de-Clisson.**

**Etaient présents :** ARTAUD Emmanuel, BACHELIER Sandrine, BENOIT Frédéric, BREUX François-Frédéric, CAILLON Louissette, CHATELLIER Christian, CHICHET Audrey, DRAPEAU Yannick, DUVAL Fabien, FRESLON Alison, GROSSAUD Christelle, GUILLOU Xavier, MAILLARD Bernard, MERLAND Jessica, MOREAU Francine, RIVIERE Marie-Françoise, SIONNEAU Erwann.

**Absents représentés :** Hélène CADIOU donne pouvoir à Sandrine BACHELIER, Teddy PRIEUR donne pouvoir à Christian CHATELLIER.

**Secrétaire de séance :** Xavier GUILLOU

<u>Nombre de membres en exercice</u>	19
<u>Quorum</u>	10
<u>Nombre de Membres présents</u>	17
<u>Nombre de suffrages exprimés</u>	19
<u>Votes Pour</u>	19
<u>Votes Contre</u>	0
<u>Abstentions</u>	0

### Délibération N°37-2026

#### Vote des subventions aux associations pour l'année 2026

Madame Audrey CHICHET présente les différentes demandes d'associations ou de groupement sollicitant une subvention de la commune de Saint-Lumine-de-Clisson en précisant conformément à l'article 10 de la loi N°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et au décret 2001-495 du 06 juin 2001, que l'obligation de conclure une convention d'objectifs s'applique aux subventions dont le montant annuel dépasse la somme de 23 000 €.

Elle précise également que, pour l'année 2026, chacune des associations a formulé une demande de subvention dans le cadre de l'exercice de son activité sur la commune et pour l'organisation d'évènements particuliers.

A cet effet, elle a fourni ses comptes ainsi qu'un dossier de demande de subvention.

Dans le cadre de sa politique en faveur de la vie associative, la Municipalité a décidé d'accompagner les associations par un soutien financier et/ou de mise à disposition d'infrastructures municipales.

Parallèlement, il a été décidé de verser une subvention qui servira à financer une action ou un projet spécifique porté par l'association : la collectivité soutiendra alors une action conforme

aux statuts de l'association et compatibles avec les orientations municipales, dans une logique d'intérêt général partagé (projets et activités jugés pertinents au regard du dynamisme et de l'intérêt qu'ils apportent à la commune).

Accusé de réception en préfecture  
044-214401739-20260604-D37-2026-DE  
Date de télétransmission : 08/06/2026  
Date de réception préfecture : 08/06/2026

La commission vie locale et associative s'est réunie le 23 avril 2026 et propose d'accorder les subventions suivantes :

BENEFICIAIRES	2026
ADAR 44	245.00€
ADMR	1 300.00€
Secours Catholique	70.00€
SSIAD Clisson	140.00€
Les roues de secours	150.00€
Resto du cœur	385.00€
USEP pour Ecole Lucie Aubrac	140.00€
SMB BASKET	1 435.00€
FCSSM FOOT	1 575.00€
AMICALE SAPEURS POMPIERS AIGREFEUILLE	300.00€
<b>Montant total</b>	<b>5 740.00€</b>

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la proposition de la commission vie locale et associative ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Accorde,

- une subvention aux associations et organismes tel que présenté ci-dessus.

Autorise,

- le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer les pièces afférentes à la présente délibération.

Décide,

- de transmettre au représentant de l'Etat la présente délibération.

Certifiée exécutoire par le Maire  
compte tenu de la réception en  
Préfecture et de sa publication.  
La présente délibération peut  
faire l'objet d'un recours devant  
le tribunal administratif de  
Nantes (6 Allée de l'île Gloriette-  
CS 24111-440410 NANTES)  
dans un délai de deux mois à  
compter de sa publication  
et/ou sa notification.

Fait à Saint-Lumine-de-Clisson, le 04 juin 2026.

Xavier GUILLOU,  
Secrétaire de séance.



Bernard MAILLARD,  
Maire.

